

Honorables députés du CSV,

Votre parti, qui jadis fut aussi le mien, s'est définitivement coupé de ses racines en votant à l'unanimité la résolution du 28 juin 2022 en réaction à la décision de la Cour Suprême des Etats-Unis d'annuler l'arrêt « Roe contre Wade ». Symboliquement il s'est sabordé ce jour-là. Comme pour les autres débats de société, il ne se distingue pratiquement plus des autres partis politiques, ADR exclu.

On le voyait venir, mais pas si rapidement, pas si radicalement. Quand le noir s'est muté en orange il y a près d'un quart de siècle, on pouvait espérer que c'était une manière de vous débarrasser de l'image cléricale effectivement obsolète, de souligner peut-être davantage le caractère social du parti, ou de faire peau neuve dans une société en mutation rapide. Toutefois on pouvait aussi espérer à l'époque qu'en bons conservateurs, vous alliez discerner le bon grain de l'ivraie et contribuer de manière volontariste à une évolution des mœurs compatibles avec les principes intemporels qui ont inspiré votre politique pendant tout un siècle. L'un de ces principes est la dignité de l'être humain et son droit de vivre. C'était longtemps le sens de votre profil, nom que vous avez choisi avec bonheur pour votre publication insérée au Luxemburger Wort depuis 1975. La référence au christianisme n'a certes jamais été à prendre au sens confessionnel du terme, mais elle s'accroche aux valeurs issues du Décalogue, du devoir de charité et du respect des plus faibles. Le « laissez-faire, laissez-passer » libéral n'était jamais votre devise.

Or, la résolution du 28 juin que vous avez soutenue sans réserve vous a définitivement catapultés en-dehors de la sphère des valeurs chrétiennes de base. Au lieu de changer une fois de plus de couleurs, vous auriez mieux fait d'aiguiser votre profil. Par cet exercice, vous vous seriez peut-être rendu compte que vous avez abandonné une partie essentielle de votre héritage, et vous auriez tiré la conclusion honnête de sortir le C de votre nom. Veuillez, pour vous guider, relire votre propre histoire : CSV - Spiegelbild eines Landes und seiner Politik ? (Hrg. Gilbert Trausch, 2008). Il relève sans doute du hasard qu'à peine cet ouvrage publié, vous vous êtes mis à vous écarter de la ligne chrétienne-sociale authentique pour faire cause commune avec vos rivaux libéraux, socialistes et verts. Sur les grandes questions touchant à l'être humain, à la vie, à la famille, ou encore à la transmission des valeurs dans l'éducation vous avez courbé l'échine, soit par opportunisme ou électoralisme, soit par résignation ou lâcheté, ou alors par conviction issue d'une conversion que vous n'expliquez pas à vos électeurs. Quelle que soit l'hypothèse à retenir, vous avez vendu votre âme au fameux « Zeitgeist ».

Depuis les dernières élections, le CSV donne de plus en plus l'impression de faire partie de la coalition gouvernementale, et pas seulement parce qu'il a lui aussi rompu la promesse de 2018 d'organiser un référendum sur la nouvelle Constitution.

En l'occurrence, il est incroyable que sous l'effet d'une campagne mondiale concertée vous adhériez obséquieusement à une résolution qui s'immisce dans les affaires intérieures d'un État de droit que sont les Etats-Unis d'Amérique. Là-bas, les juges ont simplement rendu aux pouvoirs législatifs démocratiquement élus des États la compétence de légiférer en matière d'avortement. N'est-il pas étonnant que le pouvoir législatif luxembourgeois s'en offusque, alors qu'en général la judiciarisation croissante de la politique pose problème ! La Chambre des Députés a pris prétexte de la décision de la Cour suprême américaine, faite dans un contexte de polarisation qui n'est pas du tout le nôtre, pour établir un « droit à l'avortement » chez nous, alors que le Luxembourg a depuis 2014 l'une des lois les plus

libertaires d'Europe (que d'ailleurs seuls 4 députés CSV ont votée à l'époque, tous les autres ayant voté contre).

Comment se fait-il que vous n'avez pas saisi le sens de cette résolution en soi surréaliste ? La seule raison qui me paraît plausible, c'est bien la volonté de la gauche de faire inscrire le « droit à l'avortement » dans la nouvelle Constitution. J'ose encore espérer que ce n'est quand même pas de cela que vous voulez.

Un mot encore sur la résolution elle-même. L'exposé des motifs ne contient aucune mention de l'obligation de l'État (toujours en vigueur) de « garantir le respect de la vie de tout être humain dès le commencement » ; pour le reste il s'agit d'un manifeste à 100 % inspiré du féminisme radical qui voit dans l'avortement surtout un instrument de la libération de la femme. Vous avez ainsi abandonné votre position pragmatique qui consistait à trouver un compromis entre la protection de la vie et la liberté de choix sous certaines conditions. On est très loin de l'engagement de votre parti pour la vie des années 1970. A l'époque, un groupe de travail autour de Pierre Werner s'est penché avec ferveur sur ce dossier difficile et délicat. Dans sa proposition de loi du 31 janvier 1978, le CSV a développé des mesures d'éducation, de prévention et d'aides matérielles et psychologiques pour les femmes en détresse, car il n'était pas question de transiger sur le caractère sacré de la vie humaine ; l'avortement continuerait à relever du code pénal, mais des circonstances atténuantes furent recommandées. Dans son exposé à portée historique du 2 avril 1977, le vice-président de la CSJ, un certain Jean-Claude Juncker, ne réclamait pas seulement l'abolition de la peine de mort, la protection de l'environnement, l'unification européenne, l'ombudsman... , mais encore expressément la protection de la vie naissante.

La résolution du 28 juin fait partie d'une offensive concertée au niveau mondial par le lobby pro-avortement hyperpuissant. Le but est d'ancrer enfin le pseudo-droit à l'avortement dans les grands textes de l'ONU, de l'Union Européenne, afin de faire taire les défenseurs de la vie, et d'enlever au personnel soignant le droit à l'objection de conscience. Le rapport Matic du Parlement Européen, le discours du président Macron en début de la présidence française en sont les indices les plus récents. Tout comme le Planning familial et certains hommes et femmes politiques luxembourgeois, le gouvernement français a profité lui aussi de l'aubaine offerte par la Cour suprême des Etats-Unis pour exiger que le « droit à l'avortement » soit inscrit dans la Constitution, en attendant que le nouveau gouvernement allemand marche dans la même direction. Dire que l'arrêt de la Cour américaine risque d'être imité en Europe ou ailleurs est purement fantaisiste. C'est exactement le contraire qui est en train de se produire.

Tragiquement pour vous, vous n'allez tirer aucun bénéfice de votre vote du 28 juin. Les jeunes continueront à voter pour des partis plus en vogue, et les personnes âgées, qui avaient coutume de vous soutenir massivement, sont déçues de votre volte-face et de l'abandon de vos valeurs d'antan. J'en connais qui, depuis que vous vous prononcez pour le droit à l'enfant, que donc vous acceptez qu'un enfant puisse être d'emblée privé de ses parents biologiques, préfèrent ne plus participer aux élections. Les partis gouvernementaux se réjouissent du fait que vous adhérez à leurs thèses et que partant votre opposition parlementaire est bien mince. Des broutilles comme l'affaire du « Gaardenhaischen » ou votre tentative pénétrante d'introduire une obligation vaccinale généralisée ne convainquent pas grand monde.

Si vous voulez encore un jour porter une responsabilité gouvernementale, le mieux serait de vous dissoudre, et de vous répartir sur les autres partis de la coalition éventuellement prêts à vous adopter. Pourquoi pas Focus ou les pirates, même si ceux-ci portent un nom tout aussi inadapté et trompeur que le C dans le grand parti qui a fait tant de bien au pays dans le passé.

Avec tristesse,

André Grosbusch